



INFO 019 / 2015 F

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FIAP – VIENNE 2015
A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES

Nous avons le plaisir de vous envoyer ci joint un certificat de droit de vote qui doit être en possession de votre délégation ou de votre représentant au moment de l'AG.

Les fédérations nationales qui désirent donner procuration de vote à un autre membre opérationnel, doivent lui faire parvenir leur certificat de droit de vote.

Il faut remplir et renvoyer le formulaire ci-dessous au Secrétariat Général.

A RETOURNER AU SECRETARIAT GENERAL DE LA FIAP
LE PLUS VITE POSSIBLE !

Ioannis LYKOURIS, i.lykouris@fiap.net

La fédération nationale

- 1) * a bien reçu les textes FIAP suivants: INFO 017,018,019/2015 et le certificat de droit de vote et en a pris connaissance
- 2) * a l'intention d'envoyer une délégation de personne(s) à l'AG
- 3) * donnera procuration à

DATE: SIGNATURE:

* Biffez la mention inutile